



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4575

Lancement de l'opération n°60026854 "Géo référencement du réseau d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Lyon" et affectation d'une partie de l'AP n°2015-1, programme 0013

Direction de l'Eclairage Urbain

**Rapporteur :** M. SECHERESSE Jean-Yves

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4575 - LANCEMENT DE L'OPERATION N°60026854 "GEO  
REFERENCEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON" ET  
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N°2015-1,  
PROGRAMME 0013 (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE  
URBAIN)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Eclairage public 2015-2020 » AP n° 2015-1, programme 00013.

Pour prévenir le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux, la réglementation, dite « réforme anti-endommagement des réseaux » (article 219 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011), impose au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les zones urbaines, de cartographier précisément les réseaux sensibles en classe de précision A (précision inférieure à 50 cm).

L'éclairage public a été classé en réseau sensible, ce qui signifie que tous les plans fournis en réponse aux déclarations DT/DICT, devront être géo référencés en classe A.

Cette procédure des DT/DICT consiste en une déclaration obligatoire des travaux prévus à proximité des canalisations et réseaux enterrés, avant leur exécution, au moyen de la déclaration du projet de travaux (DT) par le maître d'ouvrage, et la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux.

Pour répondre à cette obligation, il est proposé de lancer une campagne de géo référencement du réseau d'éclairage public en classe de précision A, sur le territoire de la Ville de Lyon.

Cette opération, estimée à 700 000 €, est à financé par affectation d'une partie de l'AP n°2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.

Vu l'article 219 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Ouï l'avis de la commission **urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie** ;

### **DELIBERE**

1- Le lancement de l'opération n° 60026854 « Géo référencement du réseau d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Lyon » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2015-1, opération n° 60026854, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 814, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :

- 2019 : 560 000 €
- 2020 : 140 000 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE